

École Maternelle Les Lutins

1, rue Prince noir - 33114 Le Barp

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ÉCOLE en date du 07/06/2016

PRÉSENT(e)S:

Enseignantes : Mme Amoros, directrice-Mmes Bergeron, Ginès, Micaud, Mosbach et Roissé, PE adjointes.

Parents d'élèves élus :

AAPE : M. Lombard.

FCPE : Mme Charvin ; M. Peretto et M. Labarthe (suppléant).

Mairie : Mme Dornon, Maire ; Mme Laluque et Mme Portafax, adjointes Affaires scolaires

EXCUSÉ(e)S :

Mme Birou, IEN Arcachon Sud. Mme Vilério, PE adjointe.

1/ Rentrée 2016 :

Après lecture de l'ordre du jour, Mme Amoros fait le point sur les effectifs pour la rentrée prochaine. La période des inscriptions est maintenant officiellement terminée. Nous savons qu'elles se poursuivent encore avec les nouveaux arrivants dans la commune pendant l'été. Nous avons appris de manière officieuse la fermeture d'une classe. Une commission doit statuer à ce sujet le 13 juin. Selon le quota du nombre d'élèves retenu par le DASEN (hors RRS ou avec bénéfice accordé du RRS), il peut y avoir soit un blocage du poste (la décision définitive serait alors prise à la rentrée) soit la décision de fermeture sera annoncée dès le mois de juin.

Les chiffres actuels sont les suivants :

Petite Section : 44 enfants nés en 2013

Moyenne Section : 49 enfants nés en 2012

Grande Section : 42 enfants nés en 2011 dont un maintien (enfant né en 2010).

TOTAL : 135 élèves

La confirmation de ces maintiens doit être annoncée très bientôt.

Le taux d'encadrement pour 6 classes serait à ce jour de 22,5.

Après fermeture, le taux passerait à 27 élèves par classe.

Il manquerait actuellement 5 enfants pour atteindre le taux de blocage (qui est de 28).

Il y a toujours des inscriptions durant l'été.

Pour cette année, il y avait 140 élèves mais nous avons pu bénéficier du taux d'encadrement calculé à 25 élèves par classe parce-que nous dépendions du RRS. L'annonce du DASEN, suite à la suppression du RRS de Le Barp, de conserver le bénéfice du taux d'encadrement à 25 élèves pendant 3 ans pourrait ne pas être retenue.

C'est dans le cadre du RRS que nous nous sommes engagées dans le dispositif de TPS : l'enjeu de mettre l'enfant au centre du projet éducatif avec un travail différencié et individualisé nous semblait prioritaire. La fermeture d'une classe entraînant un effectif des PS à plus de 28 élèves sera difficilement justifiable auprès des parents. Comment

trouver une cohérence entre un accueil à effectif privilégié en TPS et l'année suivante un accueil dans une classe de PS avec un effectif surchargé ?

Les parents s'inquiètent sur les chiffres retenus pour obtenir une réouverture.

Si la classe est supprimée il faudrait alors dépasser le seuil de plus de 30 enfants pour demander une réouverture.

Mme Amoros demande à Mme le Maire s'il est possible que 5 familles de Lou Pin Bert puissent venir à l'école des Lutins.

Mme Dornon pense que cela pourrait reporter le problème au niveau des écoles élémentaires.

Mme Charvin répond que le nombre de familles qui pourraient être concernées n'est pas suffisant car une classe de Lou Pin Bert maternelle a failli fermer et que là-bas aussi les effectifs sont limités.

Nous attendons que la décision soit prise pour effectuer la répartition dans les classes.

Mme Dornon demande comment cela se passe pour l'enseignante touchée par la fermeture.

Mme Amoros et l'équipe enseignante déplorent le fait que l'enseignante n'ait pas été prévenue de cette menace de fermeture en amont afin qu'elle puisse faire le choix de participer au premier mouvement des postes des Professeurs des Ecoles. Elle ne pourra donc qu'être nommée à titre provisoire pour la rentrée prochaine.

Cette menace de fermeture implique une préparation de rentrée moins sereine.

Cela remet également en cause les pratiques pédagogiques (organisation et répartition des classes et décloisonnements notamment).

Cela aura aussi une incidence sur le travail des ATSEM.

Mme Micaud demande à Mme le Maire si Mme Esquieu, Atsem partant à la retraite à la rentrée, sera remplacée au cas où la classe serait maintenue. Mme Dornon répond : « Oui, le remplacement de Mme Esquieu est prévu dans ce cas ».

Mme Amoros soulève également le problème du remplacement de Mme Sou qui a demandé pour la prochaine rentrée un temps partiel. Il faudrait pouvoir former cette personne dès la fin de cette année.

Mme Dornon répond : « Il s'agit d'une personne déjà connue, elle est prévue pour le remplacement des matinées mais pas pour les après-midis ».

Mme Roissé soulève le problème de la surveillance du dortoir : si la répartition des classes implique un double niveau de PS et MS, l'enseignante ne pourra pas être à la fois dans la classe avec les MS et dans le dortoir pour assurer la surveillance : il faudra donc assurer un remplacement pendant les après-midis.

Mme Ginès précise aussi : « Les préparations gérées par l'ATSEM (préparations matérielles diverses) ne sont réalisables que les après-midis et devront pouvoir être effectuées ».

L'équipe demande à Mme le Maire de prendre en considération tous ces aspects dès maintenant pour anticiper tout problème d'organisation à la rentrée.

SURVEILLANCE : Nouvelle organisation des ouvertures et fermetures des portes.

Suite à la demande de Mme Dornon, il n'y aura plus d'ATSEM à l'entrée de l'école pendant le temps d'accueil de 8h20 à 8h30. Le problème de responsabilité durant ce laps de temps n'ayant pas pu être clairement établi, ce sera donc une enseignante qui se chargera de l'ouverture et fermeture des portes d'entrée de l'école ; elle assurera la surveillance à la porte pendant ces 10mn. Une rotation de ce service entre les enseignantes sera organisée par périodes de 15 jours.

A la demande de Mme Birou, notre IEN, les portes seront impérativement fermées à 8h30 ; une tolérance sera admise pour les premiers jours de rentrée afin de permettre aux parents des enfants de PS d'accompagner leurs enfants de manière adaptée sans négliger la rentrée des plus grands en élémentaire.

Les premières semaines de surveillance incomberont certainement aux enseignantes des classes de GS afin que les enseignantes de PS puissent être dans leur classe pour accueillir au mieux les enfants.

Afin de réduire les risques de responsabilité en laissant une ATSEM seule dans la classe avec 25 voire 30 élèves, les élèves de l'enseignante qui sera à la porte, seront accueillis dans la salle de jeux proche de la porte d'entrée.

En cas de besoin d'accompagner un enfant aux toilettes ou d'apporter un soin approprié à un enfant, l'ATSEM concernée devra alerter l'enseignante de surveillance : l'enseignante avisera de ce qu'il convient de faire.

L'accueil général dans les classes s'en trouvera grandement disqualifié, alors qu'il constitue en maternelle un moment privilégié, source de liens avec les familles.

Mme Roissé ajoute : « La communication avec les familles la première année constitue un travail essentiel pour établir une relation de confiance; c'est sur cette base qu'il est possible de permettre une meilleure adaptation des enfants. Beaucoup de malentendus et problèmes divers se résolvent aussi grâce à cette communication des

enseignantes avec les familles au jour le jour. La nouvelle organisation des rythmes scolaire ne permet déjà plus ces temps d'échanges parents/enseignants l'après-midi. Si ce temps est réduit voire inexistant le matin, on peut craindre que les risques de conflits ou de malentendus soient bien plus importants ».

Mme Bergeron insiste sur le fait que pendant 15 jours, l'enseignante de service à la porte ne pourra pas communiquer avec les familles.

Mme Amoros ajoute que ce sont les aléas consécutifs à cette nouvelle organisation. Il s'agit d'une dégradation de l'accueil, ceci dans un but de mettre en avant la sécurité alors qu'elle ne pourra même pas être assumée de manière effective pour les enfants.

Cet accueil devra aussi être mis en place pour l'ouverture des portes à 12h puis 13h25 et enfin à 15h15. Une seule enseignante restera dehors pour la surveillance de la cour de 12h25 à 12h30.

A la fin du premier trimestre, un bilan de cette organisation sera établi par Mme Amoros. Si les risques ou les dysfonctionnements apparaissent comme trop importants, Mme Amoros se réserve le droit de recourir à un accueil collectif dans la cour pour tous les enfants.

Mme Charvin précise : « Ces 3 années de maternelle sont primordiales et les échanges privilégiés avec les parents leur permettent de mieux accompagner la scolarité de leur enfant. D'autre part, cela est extrêmement difficile d'être à l'heure, surtout s'il y a plusieurs enfants dans des écoles différentes. A M. Ballon, on voit des parents déposer leur enfant à la hâte sans s'assurer qu'il entre bien dans la cour, car il faut faire vite ; on voit les adultes manquer de civilité et rouler plus vite qu'à l'accoutumé car ils sont dans le stress d'arriver avant la fermeture des portes de l'école. Les jeunes enfants de maternelle subissent forcément eux aussi tout ce stress.

Mme Dornon ajoute : " Cela doit être le cas dans d'autres endroits".

Mme Roissé fait remarquer qu'il est plus judicieux de faire évoluer les choses en s'inspirant de ce qui fonctionne bien plutôt que le contraire.

M Lombard ajoute qu'il est vraiment dommage de supprimer une organisation qui fonctionnait bien.

Mme Dornon réplique alors : " J'ai l'impression que je suis mise en accusation, ce n'est pas moi qui choisis les horaires. Je ne souhaite pas rentrer dans la polémique ».

Mme Amoros reprécise que cela n'est pas nécessaire ; en effet, l'obligation de fermer les portes à 8h30 est une injonction de l'IEN ; les horaires de temps scolaires doivent être respectés.

Mme Roissé précise : " Le Conseil d'Ecole est le lieu pour discuter aussi des points de désaccord, être en désaccord n'est pas forcément une polémique".

Mme Amoros ajoute : "Les parents peuvent dire leur point de vue. On a essayé de mettre en place ce qui était le plus approprié humainement parlant".

Mme Dornon demande si un enseignant à la porte est nécessaire dans le cas où le plan vigipirate était supprimé.

Les enseignantes expliquent que cela est impossible à envisager, car il reste le problème de la sécurité (enfants qui peuvent ressortir) et la surveillance des enfants dans les poussettes qui ne peuvent pas circuler dans le couloir.

Une communication sera remise aux familles pour les informer de cette nouvelle organisation. Elle devra aussi être ajoutée au règlement intérieur de l'école.

BUDGET :

Mme Amoros demande le remplacement du photocopieur qui dysfonctionne depuis plusieurs années maintenant. Le gaspillage de papier est incalculable, le temps perdu aussi.

Mme Roissé demande s'il est possible d'être équipé pour la rentrée. Mme Dornon répond : « Oui cela est prévu, peut-être pas le jour de la rentrée ; toutes les écoles ont besoin d'équipement ».

M Lombard et Mme Micaud précisent que cette demande a été faite et multipliée depuis de nombreuses années (plus de 5 ans).

Il devient nécessaire de se rendre à la mairie pour pouvoir effectuer des photocopies.

TRAVAUX :

Parking :

Les parents d'élèves informent qu'il y a une buse cassée depuis plusieurs mois autour d'un lampadaire sur le parking ; les morceaux de ciment sont éparpillés et empêchent de se garer.

Mme Charvin demande d'anticiper le taillage de la haie qui gêne le passage sur le trottoir afin que celui-ci soit praticable dès la rentrée de septembre. Mme Dornon demande à M Lombard dont c'est le métier, de faire un devis pour cela.

Mme Dornon informe qu'une commission s'organise pour la transformation du parking. Il ne sera pas agrandi mais plus opérationnel. M Lombard indique que des personnes se garent toujours sur le terre-plein, sur le passage piéton prétextant ne pas stationner longtemps ainsi que sur la place réservée aux handicapés. M Lombard fait remarquer qu'on ne voit plus la police municipale.

Cour de l'école :

Mme Amoros rappelle qu'il avait été demandé et accepté par M. Bourvon, d'ensemencer la partie gazon de la cour ; cela n'a pas été fait ; elle réitère sa demande : « Est-il possible de faire un apport de terre et d'ensemencer les parties endommagées du gazon ? ». L'ensemble de l'équipe enseignante pense qu'il est important de conserver cet espace naturel apprécié aussi des parents car nous sommes dans une école de campagne.

Mme Dornon demande : "Vous n'êtes toujours pas intéressées par de la pelouse synthétique ?"

Mme Ginès répond : « Oui, ce revêtement serait très approprié dans la toute petite cour des TPS ».

L'état de la cour présente aussi des risques importants : trous, dénivelés et cailloux saillants.

Il arrive souvent de devoir faire faire des points aux enfants qui chutent.

Mme Dornon dit qu'il n'est pas prévu de renouveler le goudron de la cour.

BILANS ET PROJETS :

Le tutorat de lecture avec l'école d'Haureuils a très bien fonctionné : les enfants sont réceptifs et touchés par cet échange.

Mme Amoros attend la confirmation de la navette pour le retour de la sortie à Haureuils ce vendredi, journée qui clôture ce projet par la visite de l'école Jean de la Fontaine par les classes de MS/GS.

Projet d'Ecole :

Le bilan de l'ancien projet d'école est terminé. Cependant, l'équipe souhaite que le travail effectué autour de l'acquisition d'un patrimoine culturel commun se poursuivre.

Un nouveau projet qui va toucher à la continuité des apprentissages de la maternelle à l'élémentaire, est en cours d'élaboration.

Il s'agit de travailler en harmonie avec les enseignants de l'élémentaire et les spécificités de la maternelle. Ce travail s'effectuera autour de la progressivité des apprentissages. Nous avons l'idée de mettre en place une valise pédagogique pour créer du lien effectif entre les classes et les différents niveaux mais aussi démarrer la scolarité en élémentaire à partir de contenus maîtrisés par les enfants.

Kermesse :

Elle s'est très bien déroulée. L'aide des anciens du Comité des fêtes a été très appréciée.

Il faudra s'organiser différemment l'année prochaine car leur participation ne pourra pas être reconduite.

Les enseignantes les remercient encore chaleureusement pour leur contribution, leur savoir-faire, le matériel adapté, leur efficacité.

Mme Amoros remercie également les parents qui se sont investis.

La kermesse demande beaucoup d'organisation, de temps et cela en valait la peine.

Il y a eu beaucoup de retours positifs de la part des parents.

Le bénéfice net de 3300 euros environ permettra d'organiser des sorties et d'équiper l'école en livres et jeux.

Il reste à payer la restauration (environ 500 euros), les droits de la SACEM et la location des jeux anciens (150 euros).

Mme Amoros demande s'il y a d'autres questions.

M. Lombard demande si les TAP resteront gratuits. Mme Dornon répond par l'affirmative car les familles sont déjà suffisamment impactées par la hausse des impôts locaux.

Mme Charvin demande des précisions quant à la réflexion sur le contenu des TAP en maternelle,

Mme le Maire répond que cela a été fait et qu'une réunion PEDT est prévue en juin.

HORAIRE DE FIN DE SÉANCE : La séance est levée à 19h35

Signature du Directeur/de la Directrice

Signature des Secrétaires

Président de séance :

de la séance :

Mme Véronique Amoros

Mme Roissé, enseignante Mme Charvin, parent FCPE

Rappel:

- Document à ranger dans le registre de l'école.

- 1 copie numérique à adresser à l'IEN, 1 copie à adresser au Maire de la commune et 1 copie au DDEN.